

MASTER ACCESSOIRES

Assistant.e / Accessoires - Atelier (1/10)

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le/la candidat.e a une connaissance avérée du secteur de l'accessoire, de l'accessoire de mode contemporaine au sens large. Une maîtrise des outils numériques tel que la Suite Adobe, Microsoft est indispensable.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique du Master accessoires dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution.

L'assistant.e assure les tâches organisationnelles du Master, maintient et surveille le classement des consommables, a connaissance du fonctionnement des machines, organise l'entretien et les réparations de l'équipement. Il/elle planifie et prépare les workshops, les séances de travail collectives, les semaines atypiques, les évaluations, les réunions d'équipe pédagogiques et les conseils d'option.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Le dossier est adressé à Sébastien Herinckx, Gestionnaires des Ressources Humaines à l'ENSAV La Cambre via mail uniquement à l'adresse suivante: sebastien.herinckx@lacambre.be

- Date limite de dépôt des candidatures via mail : 15 juin 2024
- Prise de poste : 14 septembre 2024

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e. à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.